FORCE PUBLIQUE. TROUPES DU RUANDA URUNDI. COMMANDEMENT. =+=+=+=+=+=+=+=+=

DECLARATION.

Je soussigné COURTOIS, Joseph, Victor, Roger, Sous-lieutenant Commandant ad interim les Troupes du Ruanda Urundi, déclare avoir fait procéder, à la demande de Monsieur P.GENIS, résidant à Kigali (rivière Musha), à la destruction du fusil à plombs ayant les caractéristiques suivantes :

Calibre : I2

N° de fabrication : KAT A. 917
Poinçon : KAT A. 917
G

Permis de 1937 : nº32 Kigali

Ruhengeri

Usumbura, le 16 novembre 1937.

Curti